



**OPERATION 6152321 – TRAVAUX COURANTS POUR LES OUVRAGES DE PREVENTION DES INONDATIONS
ET LES OUVRAGES HYDRAULIQUES DU BASSIN VERSANT DE LA TÊT – PERIODE 2024-2027
ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE BI-ATTRIBUTAIRES A BONS DE COMMANDE**

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

VU la délibération n°2020/68 : Adoptant le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

VU le rapport d'admission des candidatures, d'analyse des offres et la décision de négociation de la commission des marchés en date du 13 mai 2024.

VU le rapport, d'analyse des offres négociées et suivant l'avis de la commission des marchés en date du 3 juin 2024.

Le marché a pour objet de disposer d'un accord cadre de travaux, bi-attributaires, afin de répondre aux besoins de « travaux d'entretien et de réparation courante » (hors végétation), qu'ils engendrent une modification substantielle de l'ouvrage ou pas, qu'ils soient programmés, imprévus (réparation d'un désordre inopiné) ou urgents (en crue ou post-crue). Ce marché fait suite à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre contractualisé en 2023. Les 2 titulaires se verront attribuer les bons de commande à tour de rôle.

En application des articles L. 2123-1 et L. 2123-1 et R. 2123-1^o du Code de la Commande Publique, une procédure adaptée ouverte et avec un maximum a été lancée afin de désigner les deux prestataires en charge des travaux courants pour les ouvrages de prévention des inondations et les ouvrages hydrauliques du bassin versant de la Têt - Période 2024-2027

Type d'accord-cadre : Travaux

Durée : 1 an, renouvelable 3 fois. Il sera reconduit tacitement sauf opposition du Maître d'ouvrage par courrier recommandé avec accusé de réception 1 mois avant la date anniversaire.

Montant maximum sur la période de l'accord-cadre : 490 000.00 € HT maximum par an soit 1 960 000€ HT maximum sur 4 ans.

Financement : Action 7.6 du projet de PAPI Têt pour une assiette de 175 000 € concernant les travaux identifiés par les VTA des systèmes d'endiguement - ETAT (50%) / REGION (20%)

Date de la publication : 14/03/24

Date limite de remise des offres : 10/04/24 à 14h

Critères d'attributions :

Valeur technique : notée sur 50 points à partir du mémoire technique produit par l'entreprise selon les critères suivants :

- * Méthodologie d'exécution (dont lisibilité et cohérence du mémoire technique par rapport à la commande, explication détaillée du mode opératoire selon les spécificités et typologie de travaux) : 10 points
- * Moyens humains et matériels effectivement affectés au chantier (Qualification des intervenants, composition de l'équipe en adéquation aux types de travaux, matériel employé par rapport à la typologie de travaux) : 20 points
- * Disponibilité et modalités d'intervention de l'entreprise pour les travaux d'urgence : 10 points
- * Sécurité du personnel de chantier et des tiers : 5 points
- * Dispositions en matière de protection de l'environnement : 5 points

Prix : noté sur 50 points : attribués par la méthode des ratios selon la formule suivante : Note prix = (prix le plus bas / prix de l'offre examinée) x 50.

Candidatures reçues : 6 OFFRES

SAS TDA SOUBIELLE - DASSE Travaux Publics - COLAS - GUINTOLI - ADEP - BUESA

La Commission des marchés réunie le 3 juin 2024, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres négociées, a choisi les deux attributaires de l'accord-cadre suivants :

Entreprise classée première et choisie par la CAO	Entreprise classée deuxième et choisie par la CAO
COLAS France SAS	GUINTOLI

LE PRESIDENT

En synthèse :

- L'accord-cadre est attribué pour un montant total maximum de 490 000.00 € HT par an soit 1 960 000.00 € HT sur 4 ans.
- Les crédits dédiés sont affectés/an et le marché peut être interrompu chaque année.
- Il n'est aucunement assuré que les montants maximums soient atteints.

Décide d'attribuer l'accord-cadre des travaux courants pour les ouvrages de prévention des inondations et les ouvrages hydrauliques du bassin versant de la Têt - Période 2024-2027 comme indiqué ci-dessous :

ATTRIBUTAIRE 1	ATTRIBUTAIRE 2
<p>COLAS France SAS 14 Avenue de la Côte Vermeille Zone Artisanale 66300 Thuir contact.thuir@colas.com</p>	<p>GUINTOLI RD172 - LA MOGERE - VAUGUIERES 34130 MAUGUIO etme@nge.fr</p>

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le
ID : 066-200087286-20240610-2024382-CC



Publié le 27/06/2024 sur le site internet du SMTBV

Fait à Perpignan, le 10 Juin 2024



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.